

COMMUNIQUÉ

BIOMÉTRIE DANS LES VISAS

Le Consulat général de France à Genève délivre des visas biométriques depuis le jeudi 17 septembre 2009.

Les requérants sont tenus, lors du dépôt de la demande de visa, de se présenter en personne au Consulat général de France à Genève pour y déposer leurs empreintes digitales et pour une prise de photographie numérique.

date de dernière mise à jour : le **17 septembre 2009**